



# **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

**PLPDMA**

**2023-2029**

## I. CONTEXTE

### 1. La prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité de déchets produits (prévention quantitative), mais aussi leur nocivité (prévention qualitative).

Ces actions interviennent avant l'abandon des déchets ou avant leur prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au moment de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation de biens ou de produits.

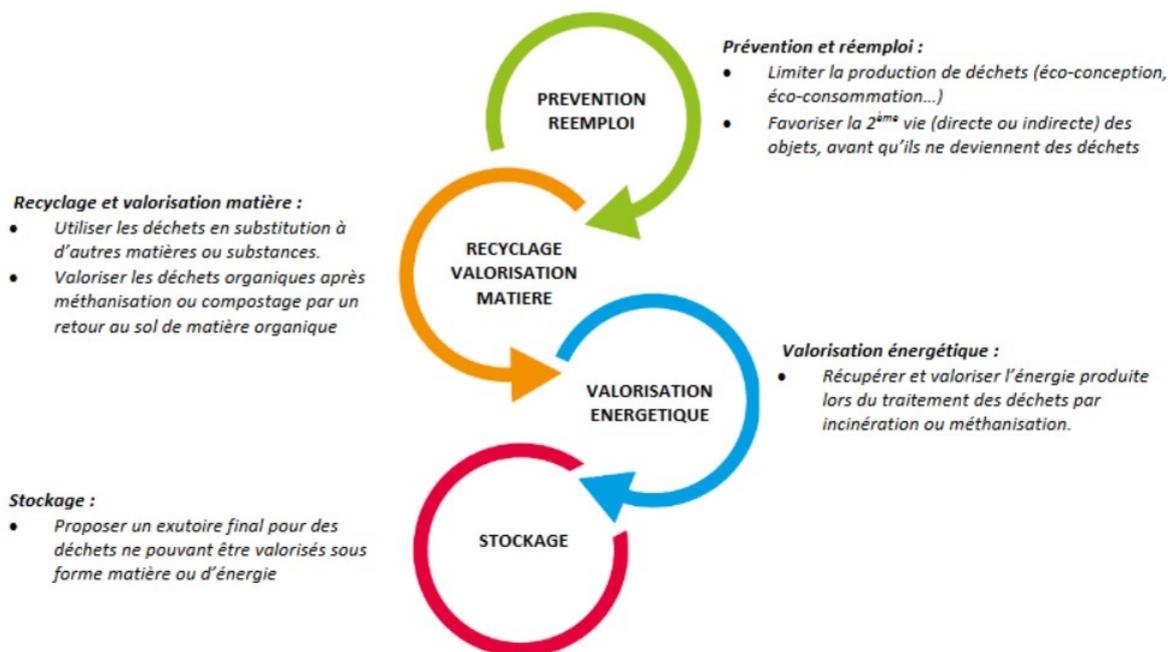


### 2. Qu'est-ce qu'un déchet ?

La notion de déchet est ainsi définie par l'article L541-1 du Code de l'Environnement : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »

La prévention des déchets : une priorité des modes de traitement

Les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010 positionnent la prévention des déchets comme la priorité de la politique de gestion des déchets.



### 3. La prévention dans l'économie circulaire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a mis en avant le concept d'économie circulaire. Il s'agit d'un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'économie circulaire englobe de très nombreux secteurs d'activités et peut se décliner à travers sept logiques de production et de consommation complémentaires qui, combinées, prennent sens et se renforcent mutuellement :

- **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques etc...)
- **Ecoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.
- **Ecologie industrielle et territoriale** : recherche de synergies eco-industrielles à l'échelle d'une zone d'activités ; les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.
- **Economie de la fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Consommation responsable** : consommation raisonnée et orientation de ses choix de produits en fonction de critères sociaux et écologiques.
- **Allongement de la durée d'usage** par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.
- **Recyclage** : traitement et valorisation des matières contenues dans les déchets collectés.

# L'économie circulaire

## 3 domaines, 7 piliers



L'économie circulaire repose sur trois domaines d'action, chacun représentant une typologie d'acteurs :

- Les acteurs économiques en tant que concepteurs, fabricants, vendeurs... afin d'innover dans les produits proposés et dans la manière de les proposer,
- Les consommateurs (particulier, entreprise, association, collectivité...) qui doit prendre une place d'acteur dans ses démarches d'achat et d'utilisation,
- Les acteurs de la gestion des déchets (publics et privés) afin de proposer des solutions nouvelles de collecte et de valorisation.

#### 4. Les programmes locaux de prévention des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence « Collecte ». Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets, ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

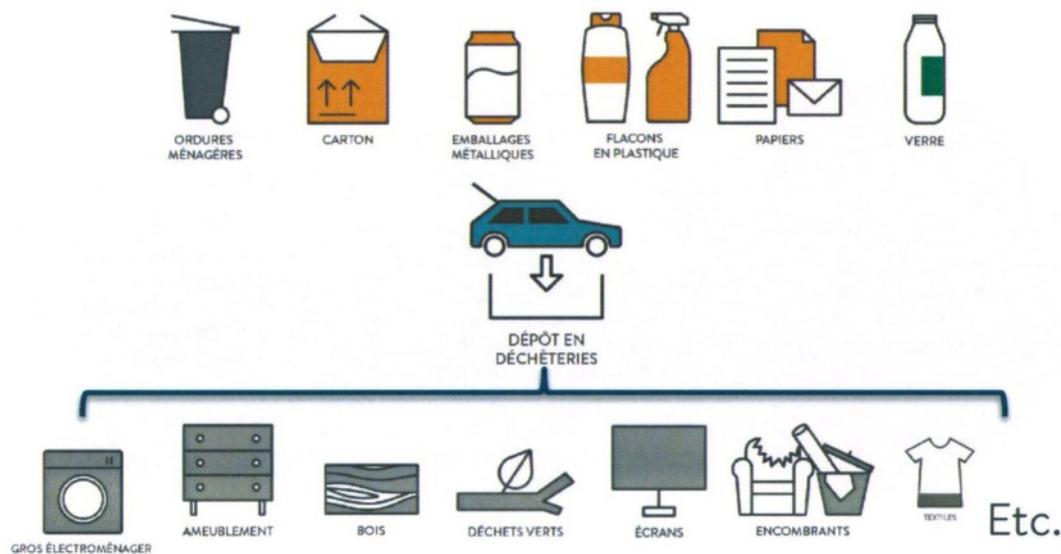
Un décret paru en juin 2015 (n°2015-662) est venu préciser les modalités d'élaboration, de révision, de suivi et d'évaluation annuelle des programmes locaux de prévention des déchets.

Ces Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation et s'articulent avec le Programme National de Prévention des Déchets et les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets.

#### 5. Quelles sont les obligations ?

##### a. Les types de déchets concernés

Les « déchets ménagers et assimilés », autrement appelés les DMA concernent :



De manière générale, les DMA sont les déchets pris en charge par le service public, soit en porte à porte (ordures ménagères, recyclables) soit en point d'apport volontaire (verre, déchèteries).

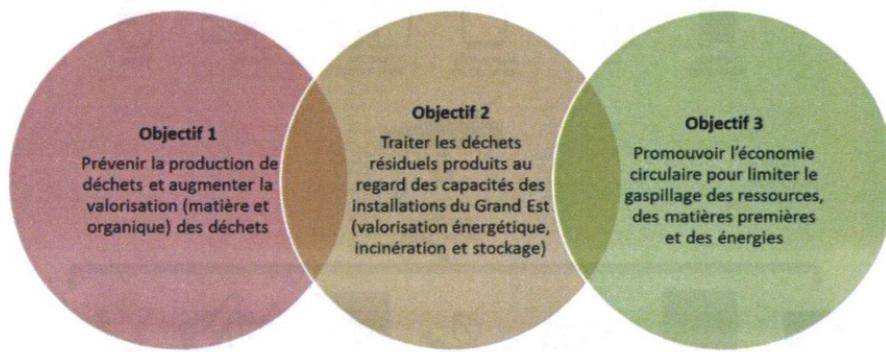
Quelques professionnels sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ou déposent dans l'une des déchèteries du territoire. Ceux-ci sont donc concernés par ce programme. En revanche, de nombreuses industries font appel à des prestataires privés pour la gestion de leurs déchets. Au sens de la loi, ils ne sont donc pas concernés par le PLPDMA.

<b>Déchets Ménagers et Assimilés</b> (déchets produits par les ménages et les activités économiques collectées par le Service Public de Prévention et de Gestion et des déchets)		
<b>Déchets Occasionnels</b> (encombrants, déchets verts, déblais, gravats,...)	<b>Déchets « de routine » =</b> ordures ménagères et assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = <b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	Déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

### **b. Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) relève de la compétence de la Région Grand Est et celui-ci a été élaboré en concertation avec les acteurs concernés : le Conseil Régional, l'Etat, les Collectivités, les organismes publics, les entreprises, les éco-organismes et les associations agréées de protection de l'environnement.

Ce plan a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que les organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et professionnels, produits sur le territoire. Le plan fixe les objectifs aux horizons 2025 et 2031 et repose sur trois axes majeurs qui s'inscrivent dans une dynamique de maîtrise des impacts sur l'environnement et dans le sens de la réglementation.



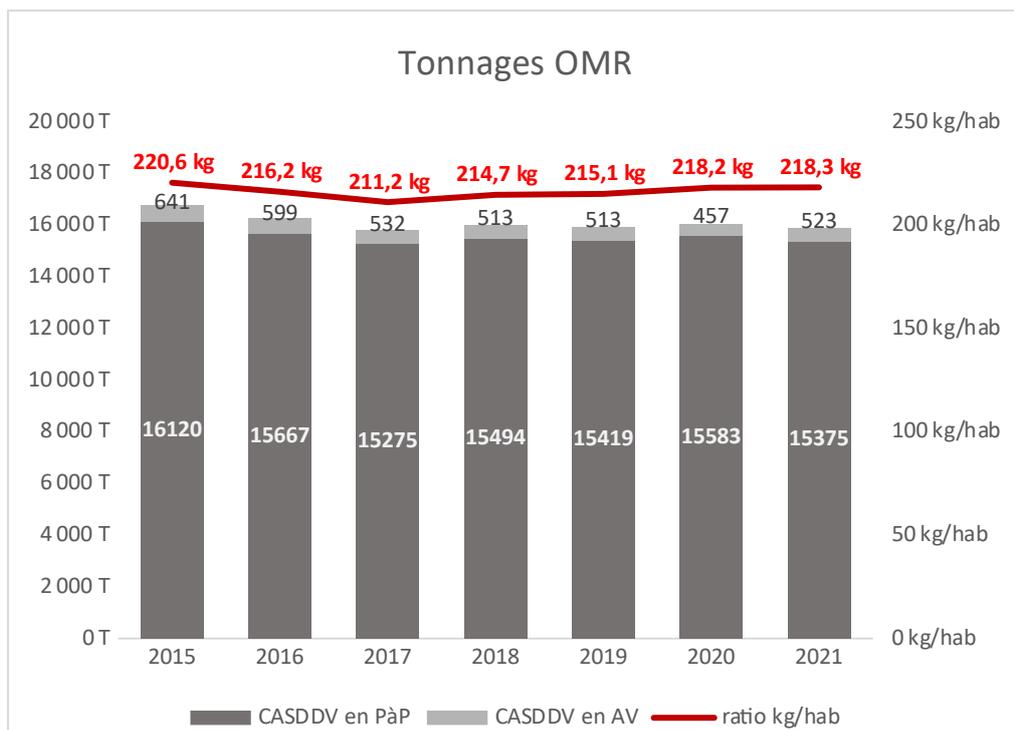
## II. ETAT DES LIEUX QUANTITATIF : LA PRODUCTION DE DECHETS ET DES EVOLUTIONS ENVISAGEABLES

### 1. Evolution de la production de déchets de 2015 à 2021

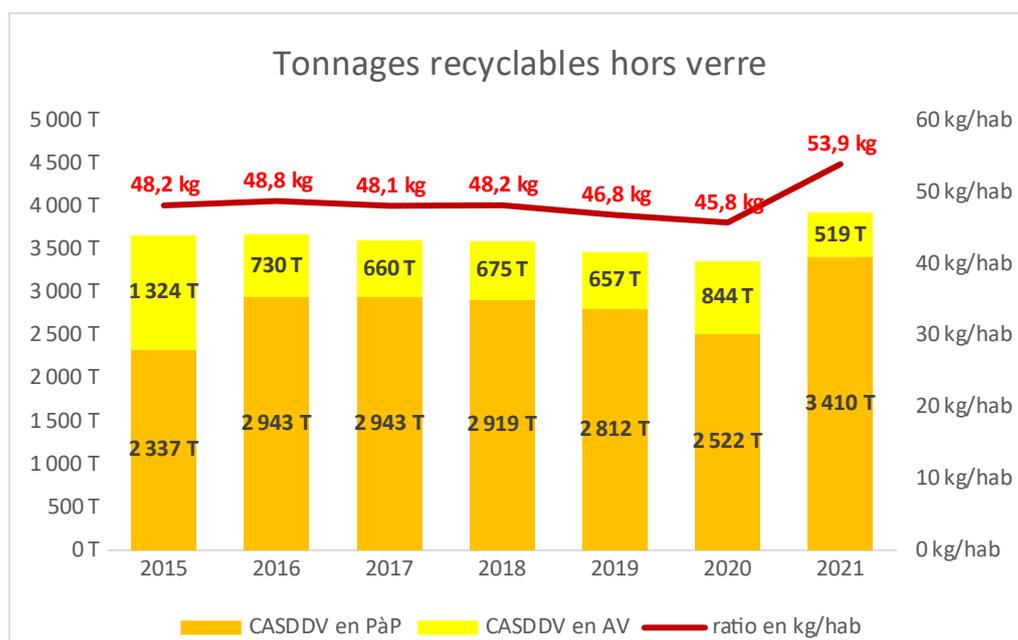
D'un point de vue global, on constate une variation de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2021 avec un pic de production en 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL DMA	37 652	37 138	37 346	38 974	37 717	37 148	43 962
Ratio kg/hab	495,6	493,4	499,0	522,8	509,2	505,3	603,6

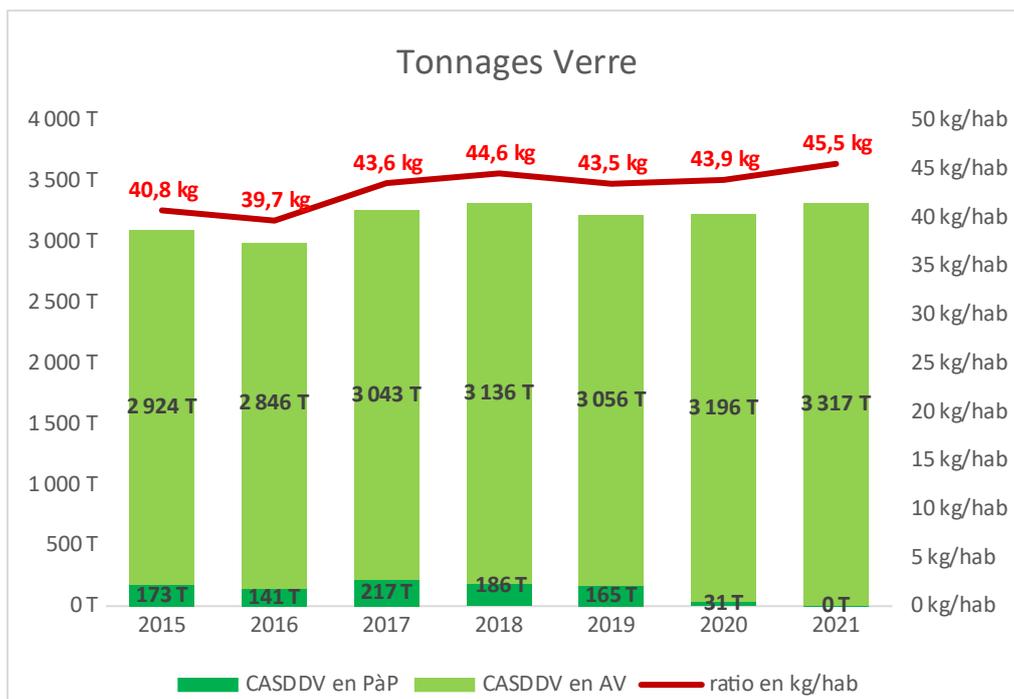
La production des ordures ménagères résiduelles (OMR) après avoir diminuée entre 2015 et 2017 (- 4,3 %) a augmenté à nouveau pour atteindre un ratio de 218,3 kg/hab/an.



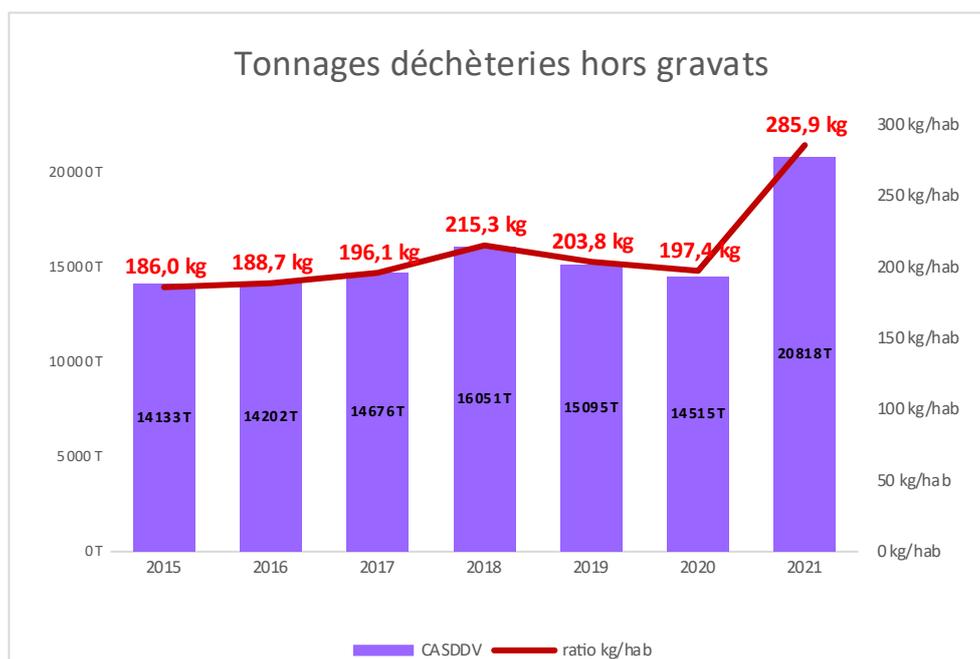
Les recyclables ont connu une évolution conséquente entre 2020 et 2021, après une constante diminution des quantités collectées. Il s'agit d'une hausse de 17% s'expliquant par la mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT) sur l'ensemble du territoire vosgien au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Concernant le verre, les tonnages sont en progression depuis 2019 pour atteindre un ratio de 45,5 kg/hab/an.



Après plusieurs années de baisse régulière des tonnages collectés, l'année 2021 a connu une explosion des apports avec 45% d'apports supplémentaires.



## 2. Les MODECOM (Méthodologie de caractérisation des ordures ménagères)

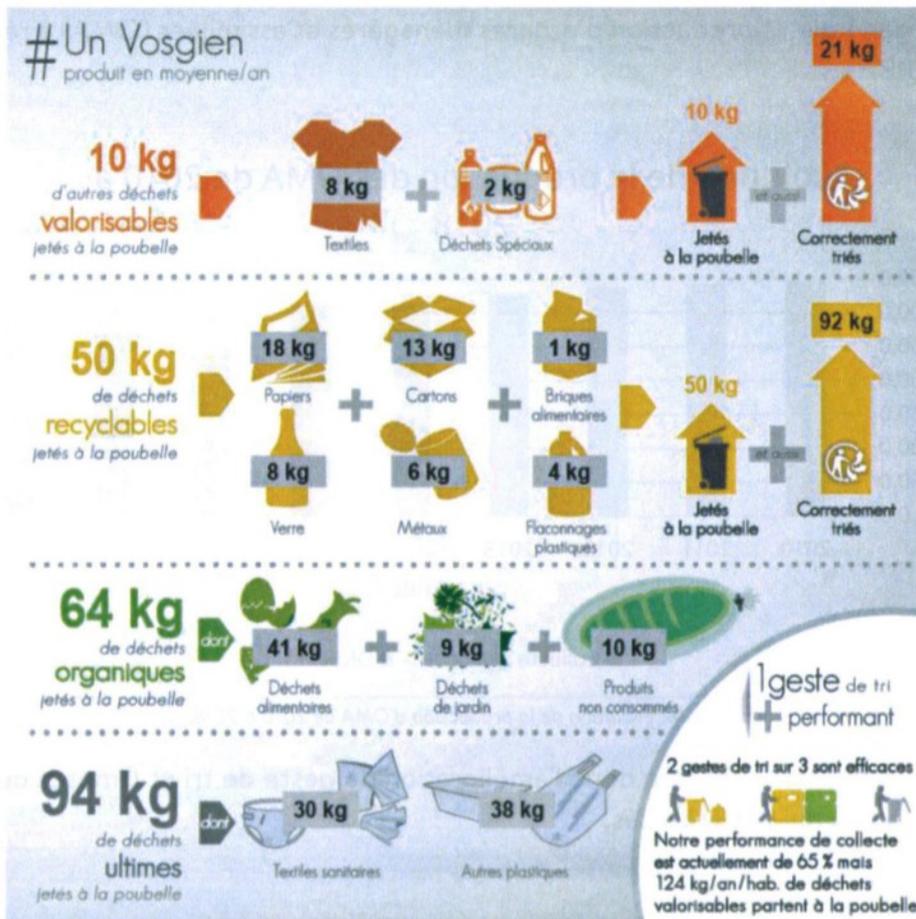
### a. Le dernier MODECOM : 2016

En 2016, EVODIA, Syndicat Départemental de traitement des déchets, a souhaité poursuivre sa démarche d'optimisation en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés engagée depuis de nombreuses années. Une nouvelle campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l'ensemble du département vosgien a donc été effectuée et faisait suite à celles réalisées en 2008 et 2012. Cette caractérisation consiste à prélever un nombre défini de sacs d'ordures ménagères

provenant de différentes typologies d'habitats déterminées en amont, et d'analyser précisément son contenu. Ces prélèvements sont effectués sur les sites d'arrivée des camions et proviennent des différentes collectivités adhérentes.

Cela permet d'obtenir une représentation fidèle de la situation du département du point de vue de la composition des ordures ménagères résiduelles et assimilées.

Cette caractérisation a révélé un ratio d'OMR de 218 kg/habitant, en dessous de la moyenne nationale de 2013 (268 kg/hab).



On retient de cette opération :

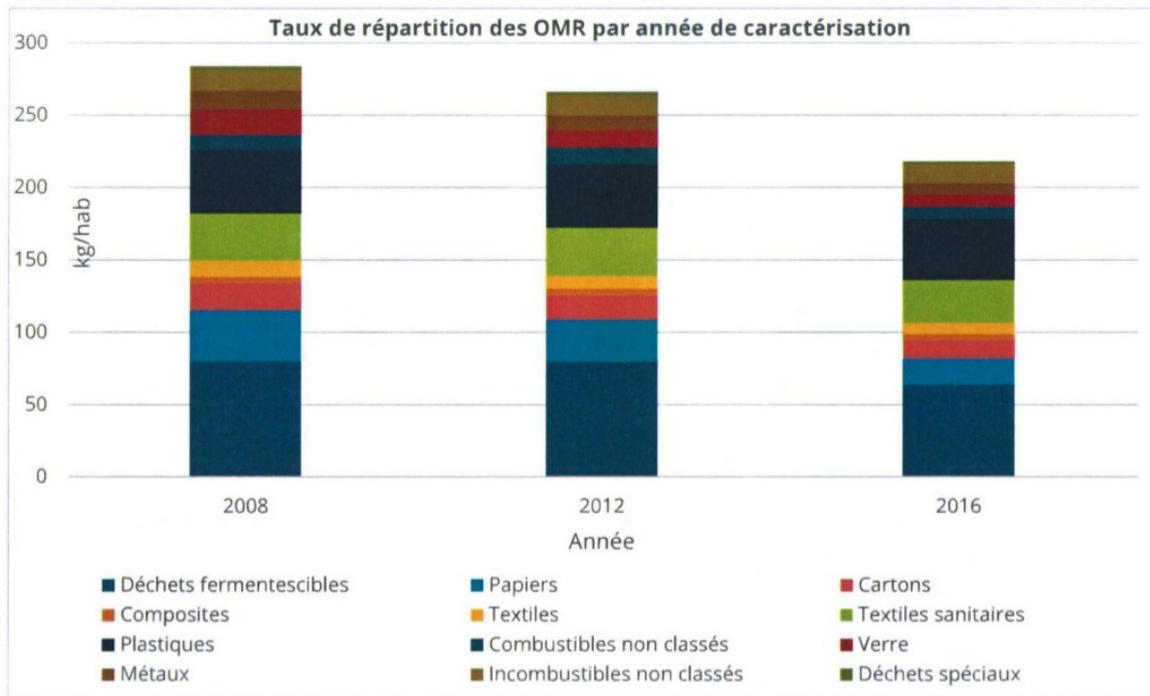
- Une part de déchets fermentescibles (30%) plus faible que la moyenne nationale avec 19,4% de déchets alimentaires (41 kg/hab/an), 2,9% de produits alimentaires consommés (6,2 kg/hab/an) et 4,4% de déchets de jardin (9,3 kg/hab/an) ;
- Une part importante de plastiques (18,9%) dont une part conséquente de films plastiques (10% ; 21,2 kg/hab/an) ainsi que 1,7% de plastiques actuellement ciblés par une collecte séparée (3,6 kg/hab/an) ;
- 8% de papiers (16,9 kg/hab/an) dont 2,6% d'imprimés non sollicités (5,4 kg/hab/an) ;

Au total, cela représente donc 97 kg/hab/an (46%) de déchets qui pourraient être évités et qui pourraient faire l'objet d'actions spécifiques.



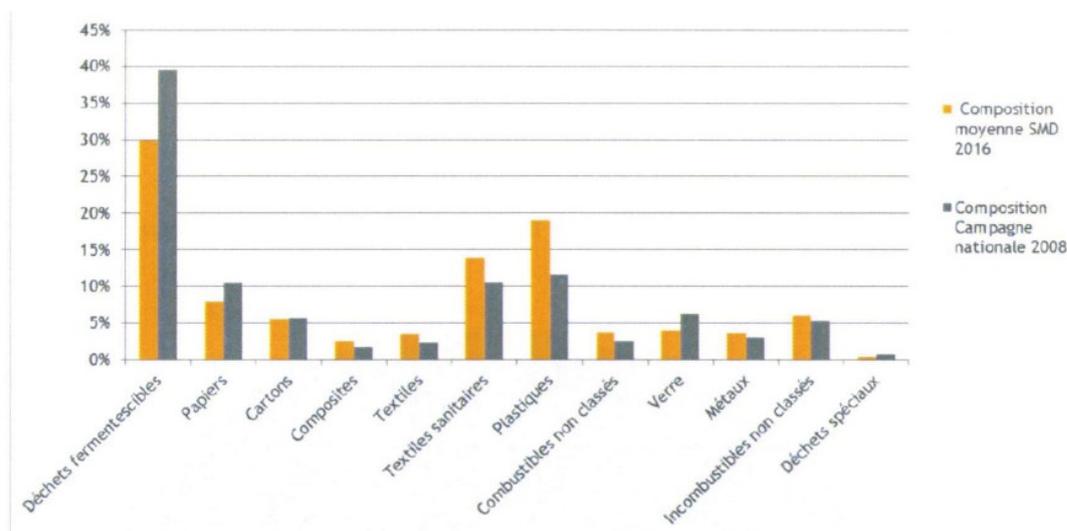
**b. Comparaison des résultats avec les précédentes campagnes**

EVODIA est extrêmement actif et innovant dans le domaine de la gestion des déchets de son territoire et, pour valider ses choix et orientations dans le domaine, s'est doté depuis 2008 d'un suivi de la composition des OMR. Ainsi, les campagnes de caractérisation en 2008 et 2012, ont permis de comparer précisément l'évolution des ordures ménagères.



Depuis 2008, la production d'OMR a tendance à diminuer. Elle est passée de 266 kg/hab/an en 2012 à 212 kg/hab/an en 2015 soit une diminution de 54 kg/hab/an, représentant 20,3% de baisse. Cette baisse de ratio est observable à l'échelle du territoire national (baisse de 7% entre 2011 et 2013) et est certainement accentuée à l'heure actuelle. A cela s'ajoute la mise en place de tarifications incitatives sur le territoire engendrant une baisse parfois importante des ratios d'OMR.

### c. Comparaison de la campagne 2016 avec la campagne nationale



Cette comparaison se base sur la répartition en pourcentage des différentes catégories triées et plusieurs points peuvent être relevés :

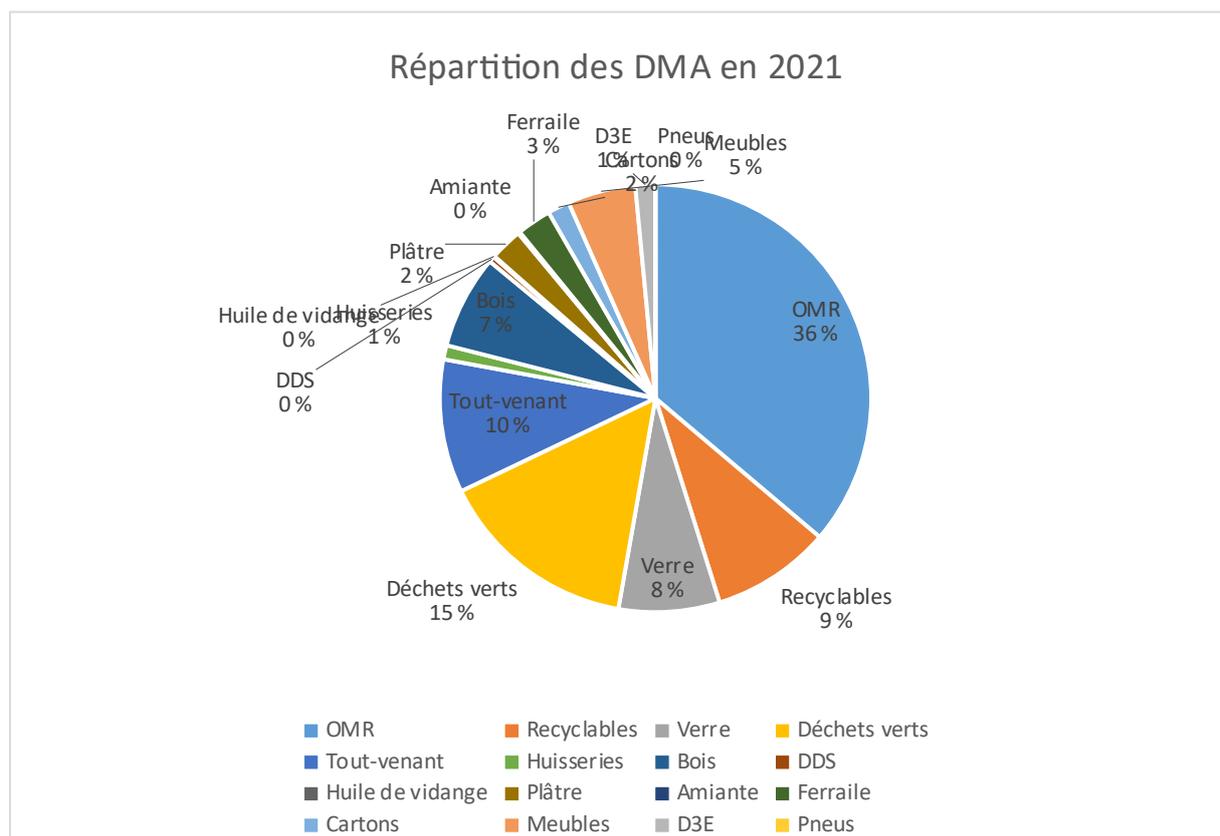
- La part des déchets fermentescibles dans les OMR est beaucoup plus faible sur le territoire d'EVODIA (29,9%) que sur la moyenne nationale (39,6%). Cette différence de -9,6% se retrouve au niveau des déchets alimentaires (-9,8%), mais également sur les autres sous-catégories dans une moindre mesure ;

- De même, on retrouve moins de papier (-2,5%) dans la composition moyenne d'EVODIA que celle nationale ;
- A contrario les textiles sanitaires et les plastiques sont en quantités plus importantes dans la poubelle vosgienne ; 7,3% en plus de plastiques essentiellement dus à 5,6% de films plastiques en plus et 1,1% d'autres emballages plastiques ;
- La part des verres est moins importante dans les OMR d'EVODIA (-2,3%) et provient en majeure partie des emballages en verre qui sont moins représentés (-2,2%) que dans la moyenne nationale.

En comparant le ratio de collecte des OMR d'EVODIA avec celui de la moyenne nationale, on constate, qu'avec 218 kg/habitant en 2015, EVODIA est en-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 268 kg/hab/an.

### 3. La production de déchets en 2021 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

L'année 2021 sera l'année de référence pour le PLPDM. Les objectifs quantitatifs ont donc été calculés sur cette base et il convient d'étudier la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) en détail. Cela permettra de suivre l'évolution de l'ensemble du programme, flux par flux.



Cette analyse des tonnages de 2021 permet de constituer une base pour l'orientation des actions de prévention et donc les flux à privilégier :

LES ORDURES MENAGERES, représentent la part de déchets la plus importante de production avec 36% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Il est alors intéressant de mettre ces résultats en

parallèle du dernier MODECOM afin de cibler encore plus précisément les flux à réduire dans les OMR. Ainsi, les actions de réduction doivent porter en priorité sur :

- La production de biodéchets qui représente 61kg par Vosgien sur une année, dont 10kg de produits non consommés, et les 9kg de déchets de jardin.
- Les textiles sanitaires, présents à hauteur de 30kg par habitant, présentent également un grand potentiel de réduction. Parmi ces textiles sanitaires, 17kg par habitant sont des couches jetables.

LES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE (verre, fibreux, multifix) représentant, la deuxième production de déchets la plus importantes dans les DMA. La sensibilisation à l'éco-consommation est alors la thématique la plus cohérente afin de réduire ces flux : réduction des emballages, achats responsables, promotion du vrac et du « faire soi-même »...

#### LES DECHETS ISSUS DES FLUX DE DECHETERIES :

Ces résultats permettent d'évaluer les flux des déchèteries les plus importants et donc là où il y a un potentiel non négligeable de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les apports des déchets verts en déchèterie représentent 15% de l'ensemble de la production de déchets ménagers et assimilés. C'est également la part la plus importante des flux des déchèteries. Ce gisement ne pourra être réduit que par des actions de promotion du jardinage au naturel et de gestion différenciée des espaces verts. Les déchets verts des communes faisant partie de ces tonnages, ils devront constituer, en plus des particuliers, une cible prioritaire.

De manière générale, il conviendra d'établir une communication efficace à propos des intérêts de la réutilisation des déchets verts, ainsi qu'un accompagnement afin de donner la possibilité matérielle de broyer ces végétaux et de pratiquer le jardinage au naturel (broyeur, tondeuse ou kit mulching par exemple).

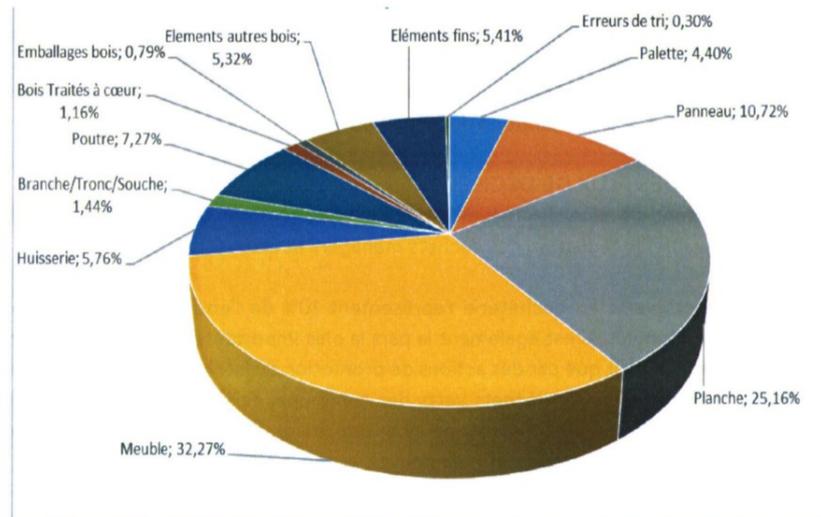
Trois autres flux de déchèteries se démarquent particulièrement dans la production des déchets ménagers et assimilés :

- Le tout-venant : 10%
- Le bois : 7%
- Les meubles : 5%

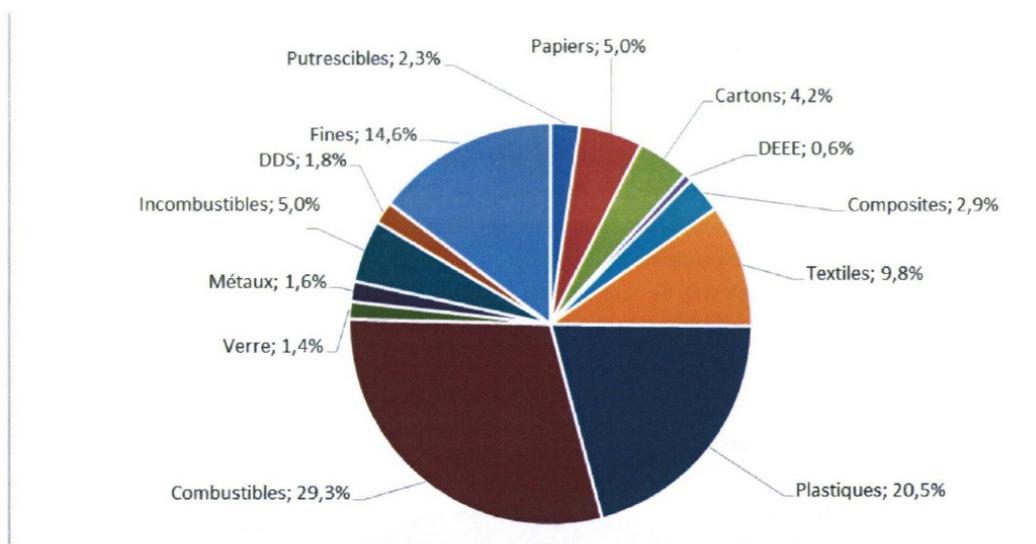
Ces trois filières ont le point commun de pouvoir être réduites par le réemploi, la réutilisation et la réparation. Dans une moindre mesure, la ferraille et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), représentant respectivement 2% et 1% de la production de DMA, sont également concernés par ces actions de réduction (vélos arrivant dans les bennes ferraille).

#### DETAILS DES BENNES « TOUT-VENANT » et « BOIS » :

Les « Gros-objets » ou « Tout-venant », ainsi que les bennes « Bois », ont fait l'objet d'une caractérisation en 2015 par EVODIA.



Composition de la benne « Bois »



Composition de la benne « Tout-venant »

Précisions à propos de la composition de la benne « Tout-venant » :

Combustibles : 29,3% dont 12,2% d'autres combustibles (moquette, linoléum), 6% de sacs de bricolage, 5,7% de sacs d'OMR et 3,1% de bois.

Plastiques : 20% dont 11,9% d'autres plastiques et 5,4% de films plastiques.

Textiles : 9,8% dont 7,1% de vêtements et 2,7% de textiles d'ameublement.

### III. LA PREVENTION DES DECHETS DE 2007 A 2021

#### 1. Le programme de réduction des déchets 2007-2009

Depuis 1996, EVODIA et quelques-unes de ses collectivités adhérentes volontaristes avaient engagé quelques actions d'incitation et de communication à la prévention des déchets. En 2007, un comité de programme a été constitué afin de travailler avec de nombreux acteurs de la prévention. Ce travail de concertation a favorisé une large implication et une définition claire du niveau d'intervention de

chaque structure. Le premier programme pluriannuel de prévention des déchets des Vosges a ainsi été défini pour trois ans pour objectif de :

- Réduire de 15% le ratio global de déchets ménagers par habitant.
- Réduire de 30% le ratio d'ordures ménagères résiduelles à échéance 2015 (par rapport à 2006).

## **2. Le programme de réduction des déchets 2009-2013**

En 2009, EVODIA révisé le programme de prévention des déchets des Vosges en lui donnant une nouvelle impulsion et des moyens supplémentaires.

Le programme de prévention des déchets des Vosges 2009-2013 était constitué de :

- 3 actions de mobilisation : animation du programme et mobilisation des moyens humains de proximité ; communication et sensibilisation tout public ; éducation des jeunes à la prévention des déchets
- 3 actions sur les alternatives prioritaires : promotion du compostage domestique ; exemplarité des collectivités et éco-crèches avec les couches-lavables ; promotion du STOP PUB.
- 3 actions sur les alternatives secondaires : promotion de la réparation et du réemploi ; promotion des éco-achats générant moins de déchets ; incitation à la réduction des déchets assimilés.

Les objectifs de ce programme furent atteints pour le département vosgien avec une réduction de 9% des OMA par rapport à 2008 alors que l'objectif initial était une réduction de 7%.

## **3. Territoire Zéro déchet zéro gaspillage 2014-2017**

Suite au premier appel à projets « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG) lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en 2014, EVODIA a souhaité réaffirmer son engagement et mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

EVODIA et ses partenaires se sont engagés sur trois ans du projet et au-delà, sur la durée du mandat, à la mise en œuvre d'actions ambitieuses. Le territoire vosgien, retenu en décembre 2015, fait partie des 58 premières collectivités françaises labellisées TZDZG.

## **4. Le programme de réduction des déchets 2017-2020**

Au sein d'EVODIA, un service Prévention (auparavant rattaché au service Communication) a été créé afin de poursuivre la dynamique de réduction des déchets engagée depuis plusieurs années. Un programme d'actions pluriannuel a donc été mis en place afin de préparer la mise en œuvre du PLPDMA. Une nouvelle stratégie de prévention a également été établie jusqu'à la fin du mandat, parallèlement à la nouvelle stratégie de communication (SMD deviendra alors EVODIA au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Un sondage sur les pratiques en prévention et sur la notoriété d'EVODIA est venu conforter la nouvelle stratégie pour 2017-2020.

Réduire la production des déchets représente le premier objectif fixé sur la feuille de route 2014-2020 d'EVODIA afin de répondre à la hiérarchie réglementaire des modes de traitement des déchets. Ainsi dans le cadre de ce nouveau programme, EVODIA a fixé les objectifs suivants :

- Atteindre les 215 kg/hab/an d'OMR à l'horizon 2017 (valeur 2014 : 258 kg/hab/an) ;
- Réduire de 20% le poids des DMA à l'horizon 2020 par rapport à 2010 (valeur 2010 : 387 kg/hab/an).

En intégrant les résultats du dernier MODECOM, les objectifs de réduction du mandat et les engagements en prévention dans le cadre du « TZDZG », 5 axes de travail ont été définis afin de décliner ces objectifs de manière opérationnelle :

- Renforcer la communication sur la prévention ;
- Réduire et valoriser les biodéchets ;
- Mieux consommer ;
- Promouvoir l'ESS ;
- Mobiliser les acteurs économiques.

## IV. LE PLPDMA 2023-2029

Un PLPDMA couvrant la période 2020-2026 avait été établi par EVODIA.

Lors des deux journées de travail (octobre et décembre 2018) avec les différentes collectivités adhérentes d'EVODIA, les points suivants ont été validés et sont décrits dans les paragraphes ci-dessous :

- Les objectifs stratégiques ;
- Les objectifs quantitatifs ;
- Les objectifs opérationnels ;
- La gouvernance ;
- Les moyens à mettre en œuvre.

### 1. Les objectifs stratégiques

Suite à l'analyse des actions de prévention menées par EVODIA et de l'organisation générale de la prévention des déchets sur le département, 8 objectifs stratégiques ont été validés et priorisés par les collectivités adhérentes.

1	Assurer un suivi précis du taux et du coût de la réduction des déchets
2	Porter politiquement le PLPDMA auprès des acteurs et être force de propositions
3	Mutualiser les ressources en vue d'optimiser l'efficacité de la prévention des déchets
4	Avoir une cohérence territoriale dans les messages et les actions de prévention à l'échelle du département
5	Impliquer les élus dans la mise en œuvre et le suivi du PLPDMA
6	Piloter le PLPDMA en concertation et de manière efficace et dynamique
7	Construire et faire évoluer le PLPDMA en fonction des démarches et obligations locales et nationales
8	Inscrire la Collectivité dans une démarche d'éco-exemplarité

### 2. Les objectifs quantitatifs

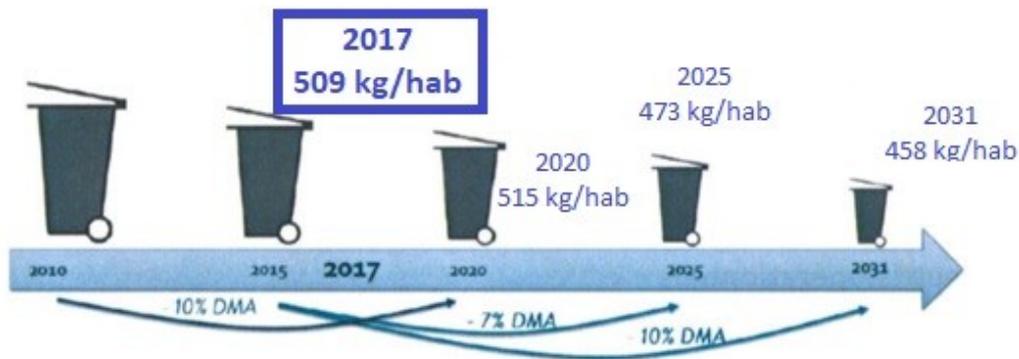
Ce PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et par la loi. La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a cependant décidé d'aller au-delà de ces objectifs en prenant 2017 pour année de référence alors que 2015 est fixé par le PRPGD. Cela afin d'avoir les résultats fiables sur un territoire tel qu'il est découpé ce jour. Pour rappel la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les objectifs sont donc de réduire de :

- -7% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2025 ;

- -10% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2031.

Une étape de réduction intermédiaire est obligatoire et définie dans la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte : -10% de DMA entre 2010 et 2020.



### 3. Les objectifs opérationnels

Afin d'atteindre ces objectifs, et selon le diagnostic établi ci-dessous, 6 objectifs opérationnels ont été définis et constituent les 6 grandes thématiques du programme :

Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts
Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation
Promouvoir l'éco-consommation (achat, consommation collaborative, utilisation)
Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire
Réduire la nocivité des produits utilisés
Réduire les déchets des activités économiques (pris en charge par la collectivité)

### 4. La gouvernance

#### a. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

L'article R.541-41-22 du Code de l'Environnement impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) par la Collectivité, qui en fixe la composition, nomme son Président.

La CCES va être mise en place dans les prochaines semaines incluant des élus de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, des élus du Conseil Départemental et du Conseil Régional, des techniciens du service déchets.

Elle se réunira à minima une fois par an afin d'assurer sa mission annuelle obligatoire, et, au même titre, une fois tous les 6 ans afin d'évaluer et de réorienter le PLPDMA. De plus, et comme à son habitude, la CCES se réunira également en milieu d'année afin d'avoir une vision de la progression du programme.

#### b. L'équipe projet

Une équipe projet est constituée afin de mettre en œuvre de la manière la plus efficace possible ce programme.

Elle est donc constituée de plusieurs acteurs jouant un rôle important dans le pilotage et la gouvernance :

#### L'ANIMATEUR DU PLPDMA

Il est chargé de mission prévention des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a les missions suivantes :

- Coordonner l'équipe projet et assurer le bon pilotage des actions de prévention menées ;
- Animer les relais et entretenir les partenariats ;
- Etre le référent du PLPDMA et de son suivi ;
- Proposer des orientations stratégiques du PLPDMA ;
- Faire le lien avec l' élu référent et la CCES ;
- Organiser et animer les réunions de l'équipe projet de la CCES ;

#### LES ANIMATEURS DE PROXIMITE

Ils sont ambassadeurs du tri au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Dans ce programme ils ont pour mission de :

- Communiquer auprès des différents publics cibles ;
- Mettre en œuvre le volet opérationnel des actions ;
- Animer les relais et entretenir les partenariats ;
- Assurer la cohérence et la diffusion des messages ;
- Suivre les résultats des actions de prévention menées et les faire remonter à l'animateur du PLPDMA ;
- Diffuser la démarche d'éco-exemplarité au sein des services de la Collectivité.

#### LA CCES

Elle a pour mission de :

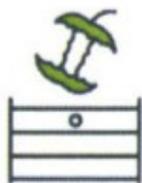
- Donner un avis sur le projet et les révisions du PLPDMA par les services ;
- Donner un avis sur le projet et les révisions du PLPDMA suite à la consultation publique ;
- Donner un avis sur chaque bilan annuel du PLPDMA ;
- Evaluer les résultats du programme tous les 6 ans et le réorienter si besoin ;
- Participer à la construction des fiches actions ;
- Donner un avis sur les actions menées.

#### LE PRESIDENT DE LA CCES

Il est élu par l'ensemble des collèges de la CCES et a les missions suivantes :

- Participe aux travaux de la CCES et préside celle-ci ;
- Assure le pilotage quotidien avec l'animateur du PLPDMA ;
- Est force de proposition auprès de la CCES et de l'équipe projet ;
- Contribue à mobiliser les acteurs (politiques, professionnels, associatifs...) ;
- Assure la validation des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA ;
- Garantit la collaboration et l'implication des élus du territoire.

#### **c. Les actions**



## DEPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS

### OBJECTIFS :

- Permettre à un maximum de personnes en habitat collectif et individuel de pouvoir composter ses déchets alimentaires ;
- Valoriser l'intérêt du jardinage au naturel en utilisant les déchets verts et donner l'opportunité aux habitants d'utiliser les déchets verts au jardin (broyage, mulching) ;
- Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets verts en déchèterie ;
- Accompagner les professionnels dans une autre gestion de leurs espaces verts ;
- Développer des publics relais ;
- Détourner 15% des biodéchets des ordures ménagères à l'horizon 2025 (selon le PRPGD et la loi TEPCV).

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Collectivités adhérentes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Conseil Départemental, Conseil Régional, établissements touristiques, acteurs de l'habitat collectif, entreprises de travaux d'entretien des espaces verts, jardiniers professionnels, association de jardins familiaux, structures de réinsertion professionnelle, magasins spécialisés de jardinage, réseau compost citoyen...

## ACTION 1 : DEPLOYER LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE

### **CONTEXTE :**

Comme vu dans le diagnostic, les déchets organiques représentent environ 30% des OMR. L'action prioritaire est de réduire le gaspillage alimentaire, mais certains déchets organiques ne peuvent être réduits et doivent être traités, la meilleure solution étant le compostage de proximité.

Depuis 2016, EVODIA et les collectivités adhérentes accompagnent la mise en place de sites de compostage partagé via le conseil, le financement du matériel nécessaire, la mise à disposition d'outils de communication, la formation des référents de site selon les référentiels de l'ADEME et l'animation d'ateliers de bonnes pratiques.

### **DESCRIPTION :**

Poursuivre l'accompagnement à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération en participant à l'installation de composteurs partagés (pieds d'immeubles, quartiers, villages, cimetières, jardins collectifs).

Inclure les acteurs de l'habitat collectif (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...), les associations, les structures de réinsertion professionnelle, les centres sociaux et toute autre structure pouvant jouer un rôle dans les projets d'installation afin de démultiplier l'impact que chaque site peut engendrer.

Dans le cadre du réseau régional Compost Citoyen, répertorier l'ensemble des sites de compostage partagés sur le site internet du réseau.

### **PUBLICS CIBLES :**

Habitants, associations et communes.

### **INDICATEURS :**

Nombre de sites de compostage partagés installés

Nombre de formations « Référents de site »

Nombre de personnes formées

Taux de foyers équipés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT**

### **CONTEXTE :**

*Note : seront identifiés comme établissements toute structure équipée d'une cuisine centrale/collective ou dont l'approvisionnement se fait par une cuisine centrale/collective. Les structures de tourisme seront également considérées comme établissements (campings, hôtels, restaurants commerciaux, villages vacances, stations de ski...).*

Les établissements pouvaient jusqu'alors, bénéficier du même accompagnement que pour l'installation de site de compostage partagé, sans contrainte particulière. Le compostage autonome en établissement doit cependant constituer une finalité à l'élimination des biodéchets. En effet, ceux-ci doivent avant tout être réduits. C'est pourquoi, les établissements qui souhaiteront être accompagnés pour l'installation d'un site de compostage devront travailler sur la réduction de leur gaspillage alimentaire (Action 2 de la thématique « lutter contre le gaspillage alimentaire »).

### **DESCRIPTION :**

Accompagner les établissements dans les différentes étapes de l'installation de site de compostage. Inclure les associations, les structures de réinsertion professionnelle et toute autre structure pouvant jouer un rôle dans les projets d'installation afin de démultiplier l'impact que chaque site peut engendrer.

### **PUBLICS CIBLES :**

Ecoles, collèges, lycées, universités, EHPAD, centres de loisirs, cuisines centrales, établissements de tourisme...

### **INDICATEURS :**

Nombre de sites de compostage autonome installés  
Nombre de formations « Référents de site de compostage autonome en établissement »  
Nombre de personnes formées  
Nombre de convives sensibilisés  
Nombre d'établissements équipés (selon les typologies)  
Tonnage évité  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

**ACTION 3 : MAINTENIR LA PROMOTION DU COMPOSTAGE ET DU LOMBRICOMPOSTAGE  
INDIVIDUEL**

**CONTEXTE :**

Des actions de vente de composteurs et de lombricomposteurs individuels à prix préférentiel sont en cours depuis plusieurs années sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**DESCRIPTION :**

Poursuivre le déploiement du compostage et du lombricompostage individuel.  
Permettre au service déchets de se fournir de préférence auprès d'une association ou structure locale.

**PUBLICS CIBLES :**

Habitants

**INDICATEURS :**

Nombre de composteurs distribués  
Nombre de lombricomposteurs distribués  
Nombre de sessions de distributions réalisées  
Nombre d'animations réalisées  
Nombre de personnes sensibilisées  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## ACTION 4 : DONNER LA POSSIBILITE DE BROYER SES DECHETS VERTS

### **CONTEXTE :**

L'équivalent de 9kg de déchets verts par habitant se retrouvent dans les OMR. De plus, les déchets verts représentent plus de 10% de l'ensemble des DMA, faisant de ce flux le plus important des déchèteries.

Ils représentent pourtant une ressource pour les jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils ont également une grande utilité dans les composteurs mais sont parfois difficiles à trouver.

Dans la volonté de promouvoir le jardinage au naturel, la Communauté d'Agglomération souhaite donc proposer des solutions de broyage de déchets verts aux particuliers.

### **DESCRIPTION :**

Etudier en détail et mettre en place la façon la plus adaptée de broyer les déchets verts des particuliers : location ou prestation, à domicile ou sur des points de regroupement....

Confier la gestion des broyeurs à des entreprises vosgiennes de réinsertion professionnelle.

Permettre aux usagers de récupérer le broyat afin de l'utiliser dans leur jardin ou les composteurs.

Permettre au service déchets de récupérer le broyat pour alimenter les sites de compostage partagé.

Construire des partenariats afin de réutiliser au maximum les déchets verts.

*Note : Afin de s'assurer que le broyat ne termine pas dans les bennes de déchèterie, une communication efficace devra être menée en parallèle de cette action. Les usagers devront être informés des possibilités d'utilisation du broyat ainsi que des alternatives existantes pour l'excédent de broyat dont ils n'auraient pas l'utilité.*

### **PUBLICS CIBLES :**

Habitants, communes, service déchets

### **INDICATEURS**

Fréquence d'utilisation des broyeurs

Nombre de broyeurs disponibles sur le territoire

Volume broyé

Nombre d'heures de broyage

Nombre d'heures d'entretien du matériel

Taux de couverture du territoire

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 5 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL DANS LES ESPACES VERTS COMMUNAUX**

### **CONTEXTE :**

Les espaces communaux représentent une part importante de production de déchets verts sur les territoires. De plus, au plus proche des habitants, les communes sont un relais efficace pour sensibiliser les citoyens et promouvoir les pratiques de jardinage au naturel.

### **DESCRIPTION :**

Proposer un dispositif d'accompagnement des agents communaux d'entretien des espaces verts, notamment à travers la formation à la gestion alternative des espaces verts.

Permettre aux communes d'entrer dans le dispositif d'accompagnement à la mise en place de site de compostage partagé ou autonome, selon l'utilité qu'elles envisagent (pour leurs services ou pour les habitants).

### **PUBLICS CIBLES :**

Communes

### **INDICATEURS :**

Nombre de communes bénéficiaires  
Nombre d'agents communaux formés  
Nombre de formations organisées  
Quantité de déchets verts broyés  
Surface des espaces verts en gestion différenciée  
Surface des espaces verts entretenus « au naturel »  
Part des déchets verts détournés  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## ACTION 6 : CREER DES RESEAUX D'ECO-JARDINIERS

### **CONTEXTE :**

Afin de multiplier les pratiquants du jardinage au naturel, il est important de multiplier les publics relais. Les différentes actions de promotion du jardinage au naturel permettront de constituer un « groupe » de public averti sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient particuliers ou agents communaux.

### **DESCRIPTION :**

Constituer plusieurs groupes locaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Créer un réseau permettant de :

- Maintenir une dynamique ;
- Echanger à propos des pratiques ;
- Toucher un nouveau public, plus réceptif aux démarches citoyennes.

Accompagner à la mise en place de ces réseaux à travers :

- L'animation des réseaux à leur démarrage ;
- La formation au jardinage au naturel et aux techniques de base d'animation ;
- La mise à disposition d'outils de communication et d'éventuels matériels.

### **PUBLICS CIBLES :**

Jardiniers particuliers et professionnels.

### **INDICATEURS :**

Nombre de groupes locaux

Nombre de personnes par groupe local

Nombre de formations réalisées

Nombre d'animations réalisées par les groupes locaux

Nombre de rencontres de réseau

Nombre d'heures consacrées à l'animation du réseau

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 7 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL CHEZ LES PARTICULIERS**

### **CONTEXTE :**

Les apports de déchets verts en déchèterie représentent la majeure partie des tonnages apportés par les usagers. Ils représentent pourtant une ressource pour les jardins.

### **DESCRIPTION :**

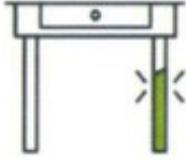
Rendre obligatoire la gestion de proximité des déchets verts de tonte et de feuilles mortes.  
Interdire le dépôt des déchets verts de tonte et de feuilles mortes dans les déchèteries.

### **PUBLICS CIBLES :**

Habitants, professionnels, communes, établissements...

### **INDICATEURS :**

Part de déchets verts détournés  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant



## RENFORCER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION

### OBJECTIFS :

- Améliorer la part de réemploi et réutilisation ;
- Favoriser et valoriser la réparation des produits ;
- Professionnaliser et assurer la viabilité économique des structures de réemploi et les accompagner dans leur développement ;
- Promouvoir les structures liées au réemploi, réutilisation et réparation.

### PARTENAIRES PRESSENTIS :

Collectivités adhérentes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, recyclerie, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, animateur du plan climat air et énergie, structures de réinsertion professionnelle, associations...

## **ACTION 1 : ACCOMPAGNER A LA CREATION DE REPAIR'CAFE**

### **CONTEXTE :**

Un Repair'Café est un lieu permettant à chacun de réparer ses outils et matériels, entourés de bénévoles passionnés et compétents. La réparation se fait alors en collectif, et permet d'allonger la durée de vie du produit.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner la création de Repair'Cafés afin qu'ils se déploient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et qu'ils vivent de manière autonome :

1. Encourager et soutenir la création de Repair'Cafés associatifs ;
2. Valoriser les Repair'Cafés créés et déjà existants

S'adapter à chaque « groupe », association ou structure porteuse du projet.

### **PUBLICS CIBLES :**

Particuliers et professionnels de la réparation

### **INDICATEURS :**

Nombre d'associations sur le territoire

Nombre de Repair'Cafés organisés

Nombre de bénévoles réparateurs

Nombre et nature des objets apportés

Nombre et nature des objets réparés

Nombre et nature des objets dont la panne est identifiée

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : SOUTENIR LA CREATION D'ATELIERS D'AUTOREPARATION DE VELOS**

### **CONTEXTE :**

Les ateliers d'autoréparation de vélos pourraient être comparés à des recycleries spécialisées dans les vélos. Ils permettent de réparer et réutiliser d'anciens vélos ou d'anciennes pièces de vélos. Ces lieux sont également vecteurs de liens sociaux et d'apprentissage. A titre d'exemple, « L'engrenage » s'est créé à Saint-Dié-des-Vosges en 2014 dans le but de :

- Permettre l'apprentissage de l'autoréparation et l'entretien de son vélo ;
- Développer la mobilité douce en milieu urbain ;
- Encourager la réutilisation et le réemploi en évitant le dépôt des vélos en déchèterie.

### **DESCRIPTION :**

Multiplier ces lieux permettant la réutilisation et réparation de nombreux vélos sur le territoire.  
Soutenir ces initiatives.

Promouvoir et valoriser les structures créées et celles déjà existantes.

### **PUBLICS CIBLES :**

Structures porteuses de projet

### **INDICATEURS :**

Nombre de vélos reçus

Nombre de vélos vendus

Nombre de vélos réparés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## ACTION 3 : ACCOMPAGNER AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### **CONTEXTE :**

La prévention s'inscrit dans la logique plus globale d'économie circulaire dont l'objectif est de changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire. L'économie circulaire, telle que définie par l'ADEME, inclut de nouveaux modes de consommation permettant une production moins élevée de produits plus durables.

#### *L'économie de la fonctionnalité :*

C'est un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et de services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.

#### *La consommation collaborative :*

La consommation collaborative ou participative se définit communément comme la manière traditionnelle de partager, d'échanger, de prêter, de louer et d'offrir, repensée à la faveur de la technologie moderne et des communautés.

L'ADEME identifie la consommation collaborative comme « une pratique qui augmente l'usage d'un bien ou d'un service, par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci, avec et entre particuliers ».

Pour le Ministère, les modes de consommation durables induisant des modes de production responsables, sont un atout pour la transition énergétique et écologique.

### **DESCRIPTION :**

Au vu de l'intérêt de ces modes de consommation pour la réduction des déchets, il est proposé de soutenir la création de projets allant dans le sens de l'économie de la fonctionnalité et de la consommation collaborative.

### **PUBLICS CIBLES :**

Structures porteuses de projet

### **INDICATEURS :**

Nombre de structures porteuses de projet par typologie

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant



## LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### OBJECTIFS :

- Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 ;
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire à travers la valorisation des restes de repas ;
- Former les acteurs et relais du territoire afin qu'ils puissent diffuser les bons messages ;
- Accompagner les acteurs de la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire ;
- Former ces acteurs afin qu'ils puissent être relais au sein de leur structure.

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Associations, centres de formation, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie, restaurateurs...

## **ACTION 1 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

### **CONTEXTE :**

Chaque année en France, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits. Sur le territoire, cela représente en moyenne 61 kg/hab/an dont 10 kg de produits alimentaires encore emballés. Cela pèse sur le budget des ménages à hauteur de 109 €/personne/an. La Loi TEPCV insiste sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire la production des biodéchets à la source notamment au travers de la communication auprès des citoyens.

### **DESCRIPTION :**

Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors d'évènements phares. Développer des outils de communication (guide de bonnes pratiques, plateforme de recettes), Informer sur les outils existants.

### **PUBLICS CIBLES :**

Grand public

### **INDICATEURS :**

Nombre d'animations réalisées  
Nombre de personnes sensibilisées  
Nombre de supports de communication diffusés  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE**

### **CONTEXTE :**

Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne entre 150 et 200 grammes de biodéchets/repas/convive, dont une grande majorité est consommable.

Dans le cas de la restauration scolaire, cela représente près de 70 grammes/repas/personne en primaire, 135 grammes/repas/personne au collège, 150 grammes/repas/personne au lycée.

Depuis 2016, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités disposant d'un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés (approvisionnement local, agriculture raisonnée...).

### **DESCRIPTION :**

Fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'établissement : phase de concertation de la direction et du personnel (gestionnaires, enseignants, équipes de cuisine et plonge, agents techniques...).

Accompagner l'établissement dans un diagnostic déchets global (en plus des biodéchets, gestion des achats, approvisionnement local...).

Organiser des campagnes de pesées pour quantifier le potentiel gaspillé.

Proposer des préconisations pour réduire le gaspillage alimentaire.

Mettre en lien ces acteurs avec les ressources locales (Conseil Départemental avec Agrilocal).

Former le personnel et les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Valoriser la part compostable (en lien avec l'action 2 de l'axe « Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts »).

### **PUBLICS CIBLES :**

Ecoles, collèges, lycées, universités, maisons de retraite, toute structure disposant d'une restauration collective...

### **INDICATEURS :**

Gisement évité

Nombre d'établissements accompagnés

Nombre d'agents mobilisés

Economie réalisée

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

### **ACTION 3 : FORMER LES ACTEURS ET RELAIS DU TERRITOIRE**

#### **CONTEXTE :**

Les pertes et les gaspillages interviennent à toutes les étapes du cycle de vie des aliments. Pour atteindre l'objectif diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici l'horizon 2025 imposé par la Loi TEPCV, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire doit se mobiliser et mettre en place des actions de réduction à la source. Pour ce faire, la loi insiste notamment sur la formation de tous les acteurs et relais en lien avec le gaspillage alimentaire.

#### **DESCRIPTION :**

Assurer la formation des acteurs relais et partenaires pour asseoir une culture commune. Sensibiliser les acteurs et relais aux outils de lutte contre le gaspillage alimentaire existants : « gourmet bag », don alimentaire, application « Too Good To Go » ...

#### **PUBLICS CIBLES :**

Professionnels de la restauration collective et commerciale, associations

#### **INDICATEURS :**

Nombre de personnes formées  
Nombre de formations organisées  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 4 : IMPLIQUER LES COMMERCEs ET RESTAURATEURS DANS LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

### **CONTEXTE :**

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes par an, pour une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros et environ 3% des gaz à effet de serre de l'activité française. La chasse au gaspillage est un des leviers majeurs pour une restauration durable. Réduire les pertes, en ajustant les quantités aux besoins réels, c'est préserver l'environnement, mais c'est aussi faire des économies.

### **DESCRIPTION :**

Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, réparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie...). Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et à la proposition du « gourmet bag ». Développer les dispositifs de récupération, transformation, don des invendus des commerces.

### **PUBLICS CIBLES :**

Commerces, restaurateurs, marchés

### **INDICATEURS :**

Nombre de structures impliquées dans un dispositif de récupération, transformation, don des invendus  
Nombre de partenaires relais mobilisés pour sensibiliser les commerces (restaurants, distributeurs...)  
Nombre de structures ayant des activités de collecte, transformation, redistribution des invendus alimentaires  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 5 : ACCOMPAGNER AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS SOLIDAIRES**

### **CONTEXTE :**

De nombreux projets en faveur de la transition écologique peuvent être soutenus par des financements participatifs, qu'ils soient portés par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités territoriales. Le potentiel du financement participatif pour la transition écologique et énergétique est tel, que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte a pris soin de favoriser l'investissement participatif dans les projets de production d'énergie renouvelable.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner tout type de structure au développement de projets en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire (création d'une épicerie solidaire, conserverie...).

### **PUBLICS CIBLES :**

Tout porteur de projet en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire.

### **INDICATEURS :**

Nombre de projets accompagnés  
Budget annuel alloué à l'action



## REDUIRE LA NOCIVITE DES PRODUITS UTILISES

### OBJECTIFS :

Concernant les textiles sanitaires :

- Accompagner les professionnels à l'utilisation des couches lavables ;
- Sensibiliser les parents à utiliser les couches lavables ;
- Former les relais (assistantes maternelles, sages-femmes...) pour promouvoir l'utilisation des couches lavables ;
- Sensibiliser les femmes à l'utilisation de textiles sanitaires lavables.

Concernant la nocivité des produits du quotidien :

- Sensibiliser le grand public à l'utilisation de produits d'entretien, de soin et d'hygiène, moins générateurs de déchets et moins nocifs pour la santé et l'environnement.

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle Infantile, sages-femmes, EHPAD...

## **ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES**

### **CONTEXTE :**

De la naissance à la propreté, un enfant utilise en moyenne jusqu'à 3 800 couches. Les impacts environnementaux des couches jetables sont principalement liés à la matière utilisée pour les fabriquer, aux substances intégrées dans les couches pour limiter les odeurs ou augmenter leur absorption et à la fin de vie des couches.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner les structures à la mise en place des couches lavables :

- Réaliser une étude de faisabilité préalable ;
- Mettre à disposition des couches lavables dans le cadre de phases d'essais ;
- Former les professionnels à l'utilisation des couches lavables ;
- Accompagner les structures dans les démarches de financement du matériel.

### **PUBLICS CIBLES :**

Structures de la petite enfance, EHPAD, maisons de retraite.

### **INDICATEURS :**

Nombre de structures accompagnées

Nombre d'enfants/personnes âgées utilisant des couches lavables

Gisement évité

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : ENCOURAGER LES PARENTS A L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES**

### **CONTEXTE :**

Dans la poubelle vosgienne moyenne, on retrouve encore 30 kg de textiles sanitaires dont 17 kg de couches jetables. Ce gisement pourrait être évité par l'utilisation de couches lavables. Dans la continuité de l'accompagnement des professionnels, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite encourager les particuliers à l'utilisation des couches lavables. Par ailleurs, suite au dernier sondage prévention réalisé par EVODIA en 2016, plus d'un tiers des Vosgiens serait favorable à l'utilisation des couches lavables moyennant un accompagnement spécifique.

### **DESCRIPTION :**

S'appuyer sur les retours d'expérience en structures collectives pour encourager les parents à développer cette pratique : organisation d'ateliers de sensibilisation, prêt de kits d'essai...

### **PUBLICS CIBLES :**

Parents

### **INDICATEURS :**

Nombre d'ateliers organisés  
Nombre de parents sensibilisés  
Nombre de parents utilisateurs  
Gisement évité  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

### **ACTION 3 : SENSIBILISER LE PUBLIC FEMININ AUX PROTECTIONS FEMININES REUTILISABLES**

#### **CONTEXTE :**

En moyenne, 15 000 protections féminines sont utilisées puis jetées dans la vie d'une femme. Suite aux récentes études, les consommatrices se tournent de plus en plus vers des alternatives plus durables et sans risques pour la santé.

#### **DESCRIPTION :**

Sensibiliser les femmes à l'utilisation des serviettes hygiéniques lavables et de la coupe menstruelle : organisation d'ateliers d'information et/ou de fabrication de serviettes hygiéniques lavables.

#### **PUBLICS CIBLES :**

Femmes.

#### **INDICATEURS :**

Nombre d'ateliers organisés  
Nombre de personnes sensibilisées  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 4 : FORMER AU JARDINAGE AU NATUREL**

### **CONTEXTE :**

Les déchets verts ont un intérêt considérable pour le bien être des jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils permettent également une réduction des coûts pour le jardinier (évite l'achat de produits phytosanitaires) comme pour la collectivité (évite les coûts de traitement). De plus, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires vont amener un changement non négligeable dans les pratiques qu'il convient d'accompagner.

### **DESCRIPTION :**

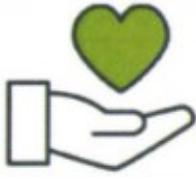
Proposer des sessions de formation, dispensés par des professionnels, permettant de promouvoir et détailler les différentes techniques de jardinage au naturel (réutilisation des déchets de jardin) et de gestion différenciée des espaces verts.

### **PUBLICS CIBLES :**

Jardiniers professionnels, agents communaux, prestataires d'entretien des espaces verts...

### **INDICATEURS :**

Nombre de formations réalisées  
Nombre de participants aux formations  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant



## PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser les habitants aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable ;
- Accompagner les habitants dans l'application d'éco-gestes au quotidien ;
- Promouvoir les systèmes d'échanges (dons, échanges, vente d'occasion...);
- Accompagner les organisateurs de manifestations à mettre en place des actions de réduction des déchets.

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Associations, organisateurs d'évènements, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, bailleurs sociaux, collectivités adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

## **ACTION 1 : REDUIRE LES DECHETS ISSUS DES MANIFESTATIONS**

### **CONTEXTE :**

Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes génèrerait 2,5 tonnes de déchets et consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier. Au-delà des impacts positifs, les manifestations peuvent générer aussi des pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Il convient donc d'intégrer, dès la conception d'une manifestation, la réduction des déchets et de l'utilisation de matières premières.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner les organisateurs à la mise en place de manifestations éco-responsables dans sa globalité (eau, énergie, alimentation, transport...) avec une dominante déchets.

Gérer les déchets et leur valorisation.

Organiser des ateliers de sensibilisation à la fois sur le tri des déchets recyclables et la réduction des déchets auprès du personnel et des visiteurs.

Développer des outils de communication permettant d'aider à l'organisation de manifestations « zéro déchet ».

### **PUBLICS CIBLES :**

Organisateurs de manifestations, quel que soit son échelle et sa thématique.

### **INDICATEURS :**

Nombre d'évènements accompagnés

Nombre de participants aux évènements

Gisement évité

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET ENTREPRISES**

### **CONTEXTE :**

Depuis 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération tend à sensibiliser ses agents à la réduction des déchets. Des sites de compostage partagé ont commencé à être installés sur les différents sites. Des gourdes ont été distribuées à l'automne 2022 à l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération, de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et du CCAS, permettant de diminuer l'impact de l'utilisation d'eau en bouteille jetable.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite poursuivre ses actions auprès des collectivités adhérentes et des structures professionnelles qui la solliciteraient.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner les collectivités adhérentes et autres structures à la mise en place d'actions de réduction des déchets.

Sensibiliser le personnel sur le tri des déchets.

Sensibiliser le personnel à l'utilisation de produits d'entretien et cosmétiques au naturel.

Sensibiliser le personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage...

### **PUBLICS CIBLES :**

Collectivités, entreprises...

### **INDICATEURS :**

Nombre de structures accompagnées

Nombre d'agents sensibilisés

Nombre d'actions mises en place

Gisement évité

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 3 : PROMOUVOIR LE DON**

### **CONTEXTE :**

L'éco-consommation ou consommation responsable est un mode de consommation qui tient compte des aspects environnementaux mais aussi sociaux d'un produit ou d'une ressource. Il s'agit donc d'un engagement personnel qui peut commencer par l'adoption de gestes simples, comme limiter l'achat des produits jetables, des produits avec emballage, favoriser l'achat de produits d'occasion voire même le don.

En 2016, seulement 12% de la population vosgienne avait pour habitude le recours au don de leurs objets/produits encore d'usage. Près d'un tiers de la population vosgienne ne pratique pas l'achat d'occasion.

### **DESCRIPTION :**

Accompagner et promouvoir la création de lieux physiques d'échange (matériauthèque, trucothèque, bricothèque...) permettant de donner et de récupérer des objets librement. Organiser ou accompagner l'organisation de lieux éphémères de collecte et vente/don (exemple : free troc party de vêtements organisées dans le cadre de la Fashion Upcycling en 2016 et 2018 par EVODIA)

### **PUBLICS CIBLES :**

Grand public.

### **INDICATEURS**

Nombre de lieux éphémères  
Nombre de lieux permanents  
Gisement évité  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 4 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS AUX ECO-GESTES**

### **CONTEXTE :**

Lors du dernier sondage prévention d'EVODIA en 2016, près de 60% des Vosgiens déclarent faire déjà son maximum afin de réduire sa production de déchets. Parmi les « nouveaux » geste à adopter en faveur de la prévention, les Vosgiens se sont engagés majoritairement à réduire les emballages et composter les restes alimentaires et déchets de jardin. Même si près de 80% de la population sondée estime être suffisamment informés sur la réduction des déchets, il paraît essentiel de les accompagner à la mise en application d'éco-gestes dans leur quotidien.

### **DESCRIPTION :**

Proposer aux habitants un dispositif d'accompagnement à la mise en place d'éco-gestes au quotidien et en mesurer les effets.

### **PUBLICS CIBLES :**

Grand public.

### **INDICATEURS :**

Nombre de familles accompagnées

Nombre d'éco-gestes adoptés

Gisement évité

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 5 : PROMOUVOIR LE STOP PUB**

### **CONTEXTE :**

On compte encore en moyenne 18 kg de papiers par an et par habitant qui sont jetés à la poubelle. En plus d'améliorer la qualité de tri des déchets recyclables, les Vosgiens peuvent choisir de ne plus recevoir dans leur boîte aux lettres des imprimés non sollicités en apposant un STOP PUB. Le STOP PUB est une action emblématique de la prévention des déchets qui remonte à 2004. EVODIA a créé son propre STOP PUB en 2011 et plus de 30 000 autocollants ont été distribués sur cette année-là sur le département des Vosges.

### **DESCRIPTION :**

Mettre à disposition des usagers des autocollants STOP PUB.

### **PUBLICS CIBLES :**

Grand public.

### **INDICATEURS :**

Nombre de STOP PUB distribués  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## **ACTION 6 : PROMOUVOIR LE VRAC**

### **CONTEXTE :**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite encourager les habitants à acheter moins de produits emballés et ainsi réduire les déchets notamment plastiques collectés. Pour cela, la CASDDV souhaite promouvoir les entreprises favorisant le vrac et mener des opérations au sein des grandes et moyennes surfaces pour sensibiliser les habitants

### **DESCRIPTION :**

Limiter l'achat de produits emballés.

Organiser des journées de sensibilisation auprès des consommateurs dans les supermarchés sur la réduction des déchets.

Promouvoir les entreprises qui font du vrac sur le territoire en les recensant au travers d'un annuaire.

### **PUBLICS CIBLES :**

Grand public.

### **INDICATEURS :**

Nombre d'entreprises faisant le vrac

Nombre de journées de sensibilisation organisées

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant



## REDUIRE LES DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

### OBJECTIFS :

- Accompagner les professionnels et les collectivités dans la réduction de leurs déchets ;
- Valoriser les métiers favorisant la réduction des déchets ;
- Apporter des solutions concrètes de gestion des déchets aux professionnels.

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, collectivités adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

## **ACTION 1 : DEVELOPPER LE RESEAU DE REPAR'ACTEURS**

### **CONTEXTE :**

Le label « Repar'acteur » est proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de promouvoir les métiers de la réparation. Il permet d'une part de soutenir les emplois locaux liés à la réduction des déchets en favorisant la réparation plutôt que le remplacement d'objets. D'autre part, ce label permet une valorisation de l'activité en elle-même et de l'image de la profession.

### **DESCRIPTION :**

Soutenir le déploiement et la visibilité de ce label  
Valoriser les artisans labellisés  
Apporter un soutien à la CMA dans le déploiement de ce label

### **PUBLICS CIBLES :**

Réparateurs professionnels

### **INDICATEURS :**

Nombre d'artisans labellisés  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## ACTION 2 : LES ECO-DEFIS DES ARTISANS

### **CONTEXTE :**

Afin de permettre aux artisans de contribuer à la protection de l'environnement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a développé les « éco-défis ». Une liste d'actions est proposée aux artisans par la CMA, sur diverses thématiques relatives à l'écologie, dont la réduction des déchets. Selon leur corps de métiers, les artisans s'engagent donc à déployer une partie de ces actions et à en mesurer l'efficacité.

### **DESCRIPTION :**

Apporter l'expertise de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges afin de faciliter la compréhension des actions par les artisans.

Apporter un appui sur le déploiement des actions sélectionnées par les artisans.

### **PUBLICS CIBLES :**

Artisans

### **INDICATEURS**

Nombre d'artisans engagés dans les éco-défis

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

### **ACTION 3 : LIMITER L'ACCES EN DECHETERIE DES PROFESSIONNELS**

#### **CONTEXTE :**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges exploite 7 déchèteries sur son territoire. Tous les usagers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets sans restriction aucune.

#### **DESCRIPTION :**

Limiter les apports et les fréquentations en déchèterie.  
Réduire les tonnages collectés en déchèterie.  
Détourner les déchets des professionnels vers les déchèteries dédiées.  
Créer une déchèterie professionnelle privée sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges.  
Créer une grille de facturation pour les producteurs non ménagers.  
Créer un règlement des déchèteries.  
Installer un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries.

#### **PUBLICS CIBLES :**

Producteurs non ménagers.

#### **INDICATEURS :**

Nombre de producteurs non ménagers fréquentant les sites dédiés  
Nombre de passage en déchèterie  
Tonnages apportés en déchèterie  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant



## UTILISATION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR REDUIRE LES DECHETS

### OBJECTIFS :

- Responsabiliser les producteurs de déchets ;
- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés ;
- Favoriser et augmenter le geste du tri ;
- Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères.

### PARTENAIRES PRESENTIS :

Grand public, professionnels, artisans, collectivités adhérentes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, associations...

## **ACTION 1 : DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE**

### **CONTEXTE :**

La Communauté d'Agglomération a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de 6 Communautés de Communes. Une partie du territoire possède une redevance incitative avec un mixte pesée/levée depuis 2014.

Les élus communautaires ont acté une harmonisation généralisée du mode de financement du service déchets. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la totalité des usagers de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges basculera vers une redevance incitative.

### **DESCRIPTION :**

Responsabiliser les producteurs de déchets  
Déployer une redevance incitative sur l'ensemble des communes  
Organiser des réunions publiques d'information  
Développer les outils de communication *ad hoc*

### **PUBLICS CIBLES :**

Tous les usagers du service déchets

### **INDICATEURS :**

Gisement évité  
Gisement valorisable capté  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

## LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION DES DECHETS

### ACTION 1 : SENSIBILISER LES PARTICULIERS AU TRAVERS D'ANIMATIONS

#### CONTEXTE :

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges réalise sur le territoire des animations sur la réduction des déchets auprès du grand public. Ces interventions sont réalisées par les ambassadeurs du tri.

#### DESCRIPTION :

Maintenir l'organisation actuelle des animations.

Conserver le contenu des animations actuelles et étoffer certaines thématiques comme décrit ci-dessous.

#### DEPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS

##### Jardinage au naturel :

- Proposer de nouvelles animations afin de promouvoir les alternatives à l'utilisation de produits nocifs notamment le retour au sol des déchets verts.
- S'appuyer sur des jardiniers professionnels dans un premier temps, afin que les ambassadeurs deviennent autonomes sur cette thématique.
- Faire le lien avec la thématique du compostage.

##### Compostage :

- Faire le lien avec la thématique du gaspillage alimentaire.

#### RENFORCER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION

- Mettre en valeur les outils existants et créés par le service déchets et par EVODIA, les repair'cafés, les ateliers d'autoréparation de vélos...
- S'appuyer sur des acteurs relais souhaitant promouvoir ces pratiques (bailleurs sociaux par exemple).
- Développer de nouvelles formes de sensibilisation au réemploi, réutilisation, réparation avec des visites de site par exemple.

#### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Développer les animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire qui constitue un enjeu majeur dans la prévention des déchets.

#### REDUIRE LA NOCIVITE DES PRODUITS UTILISES

- Sensibiliser le grand public à l'utilisation de produits plus sains et vertueux pour l'environnement.
- Organiser des ateliers participatifs pour fabriquer des produits tels que : liquide vaisselle, pierre blanche, dentifrice, déodorant... à partir d'ingrédients naturels.

#### REDUIRE LES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Déployer la sensibilisation via l'animation « mon bureau zéro déchet ».

**INDICATEURS :**

Nombre d'animations réalisées

Nombre de personnes sensibilisées

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

## **ACTION 2 : SENSIBILISER LES PARTICULIERS AU TRAVERS DE CONFERENCES ET DEBATS**

### **CONTEXTE :**

La sensibilisation s'effectue aujourd'hui principalement via des animations de terrain touchant globalement le même public. Afin d'élargir la cible, il convient de développer de nouvelles formes de sensibilisation.

### **DESCRIPTION :**

Organiser des conférences, conférences/débats, tables rondes...

### **INDICATEURS :**

Nombre de conférences réalisées  
Nombre de personnes sensibilisées  
Budget annuel alloué à l'action  
Budget annuel par habitant

#### d. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>DEPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS</b>						
Action 1 : Déployer les sites de compostage partagé						
Action 2 : Accompagner le compostage en établissement						
Action 3 : Maintenir la promotion du compostage et lombricompostage individuel						
Action 4 : Donner la possibilité de broyer ses déchets verts						
Action 5 : Développer le compostage et le jardinage au naturel dans les espaces verts communaux						
Action 6 : Créer des réseaux d'éco-jardinier						
Action 7 : Développer le compostage et le jardinage au naturel chez les particuliers						
<b>RENFORCER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION</b>						
Action 1 : Accompagner la création de Repair'Café						
Action 2 : Soutenir la création d'ateliers d'autoréparations de vélos						
Action 3 : Accompagner au développement de projets sur le territoire						
<b>LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>						
Action 1 : Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage						
Action 2 : Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective						
Action 3 : Former les acteurs et relais du territoire						
Action 4 : Impliquer les commerces et restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire						
Action 5 : Accompagnement au développement de projets solidaires						
<b>REDUIRE LA NOCIVITE DES PRODUITS UTILISES</b>						
Action 1 : Accompagner les professionnels à l'utilisation des couches lavables						
Action 2 : Encourager les parents à l'utilisation des couches lavables						
Action 3 : Sensibiliser le public féminin aux protections féminines réutilisables/lavables						
Action 4 : Former au jardinage au naturel						
<b>PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION</b>						
Action 1 : Réduire les déchets des manifestations						
Action 2 : Développer l'éco-exemplarité des collectivités/entreprises						
Action 3 : Promouvoir le don						
Action 4 : Accompagner les habitants aux éco-gestes						
Action 5 : Promouvoir le STOP PUB						

Action 6 : Promouvoir le vrac							
<b>REDUIRE LES DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>							
Action 1 : Développer le réseau de repar'acteurs							
Action 2 : Les éco-défis des artisans							
Action 3 : Limiter l'accès des professionnels en déchèterie							
<b>UTILISATION DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR REDUIRE LES DECHETS</b>							
Action 1 : Déploiement de la tarification incitative							
<b>ACTIONS DE COMMUNICATION</b>							
Action 1 : Sensibiliser les particuliers au travers d'animations							
Action 2 : Sensibiliser les particuliers au travers de conférences et débats							

### e. Les moyens à mettre en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés par ce programme, il convient de mettre en œuvre les actions décrites de manière efficace et d'avoir un portage fort de la réduction des déchets. Les moyens à mettre en place pour la réussite de ce programme sont donc importants et sont décrits ci-après.

#### Les moyens techniques

##### L'ORGANISATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Les actions ont été définies sur la base du diagnostic établi initialement par EVODIA. Chaque action sera déployée en mode « projet ».

##### MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

Dans le cas des actions décrites dans ce programme, les indicateurs identifiés devront être respectés et suivis annuellement. D'autres pourront s'ajouter s'ils ont été jugés pertinents.

Pour chacun des actions, le budget devra être suivi et reporté au coût annuel par habitant. A terme, cela permettra d'évaluer les économies réalisées grâce à la prévention par rapport au coût de gestion des flux en question.

#### Les moyens humains

Le déploiement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés repose sur l'implication d'une équipe composée d'un chargé de mission prévention et de deux ambassadeurs du tri, qui seront renforcés par l'arrivée de deux agents supplémentaires au cours de l'année 2023.